

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLY-le-BOUVERET
JEUDI 26 AVRIL 2018 - 19 heures

Le vingt-six avril deux mille dix-huit à 19h, le Conseil Municipal de la Commune de VILLY-le-BOUVERET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc BOUCHET, Maire.

Présents : Jean-Marc BOUCHET, Jacques TISSOT, Marie-Paule GAILLARD, Cédric GAVARD, Nathalie ROSSIN, Patrick BAU, Marie-Pierre BIAGGINI, Robert BIZET, Véronique PELAUD-MARTIN, Sylvie TISSOT VIEULLES,

Secrétaire de Séance : Véronique PELAUD-MARTIN

Absents excusés : Malvina RIPOLL, Benoît FALCONNET

Procuration : Jean-Marie TERRASSON à Marie-Paule GAILLARD, Bernadette CRUZ à Jean-Marc BOUCHET, Gerhard WINKLER à Robert BIZET.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande l'approbation du compte rendu de la dernière séance du conseil municipal. En l'absence de remarques, le compte rendu est approuvé.

Madame Véronique PELAUD-MARTIN est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Signature de l'avenant n°1 à la convention concernant le contrôle des installations d'assainissement autonome
- Tarification de la redevance du SPANC

Monsieur le Maire fait une présentation aux membres du Conseil Municipal à leur demande sur la situation financière de la commune, avec la présentation exhaustive des échéanciers de Prêt et la corrélation entre les emprunts et le capital foncier dont la commune est devenue propriétaire depuis 2008 ainsi que les nouveaux équipements.

Ensuite il énumère et indique les acquisitions foncières ainsi que l'ensemble des parcelles communales existantes avec leur localisation sur un plan. Le but de l'exercice étant que chacun puisse connaître le patrimoine communal afin de permettre une réflexion sur la stratégie foncière de la commune.

DELIBERATIONS

➤ **Autorisation d'emprunt**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que pour financer les travaux d'investissement, un emprunt d'un montant de 230 000 € a été inscrit au budget primitif de 2018.

Après analyse et consultation des offres, celle de la CAISSE D'EPARGNE apparaît comme la plus intéressante.

Les caractéristiques techniques et financières sont les suivantes mentionnées sur l'annexe jointe à la présente délibération :

Principales caractéristiques du contrat de prêt

Montant du contrat de prêt : 230 000,00 €

Durée : 15 ans

Objet du contrat : financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/11/2030. Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1,70 %

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Frais : 230 €

Echéances trimestrielles fixes.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à contracter un emprunt de 230 000 € auprès de la CAISSE D'EPARGNE pour une durée de 15 ans au taux fixe de 1,70%, à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la CAISSE D'EPARGNE et à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

=> adoptée à l'unanimité.

➤ Demande de subvention au titre de la DSIL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait utile de prolonger le tracé de mobilité douce existant entre les routes de Chez Bouchet et de Chez Bestiat, afin de sécuriser le déplacement des cyclistes et des piétons, et inciter les déplacements en mode doux.

Dans le cadre de l'aménagement de cette nouvelle liaison de mobilité douce, la Commune sollicite une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local (DSIL), d'après le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT			
Dépenses		Recettes	
Aménagement d'une voie à mobilité douce	21 908,50 € HT		
		Commune (40%)	8 763,40 €
		DSIL (60%)	13 145,10 € HT

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement ci-dessus, sollicite une subvention au titre de la DSIL, et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour conduire les démarches nécessaires.

=> adoptée à l'unanimité.

➤ Acquisition de terrain

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Mme Danielle CHAMBON s'est rapprochée de la Mairie, afin de faire connaître son accord de céder sa parcelle cadastrée A 442 au lieu-dit « Champs des Pins ».

Afin de régulariser ce dossier, Monsieur le Maire propose de passer l'acte en la forme administrative.

Le Conseil Municipal approuve l'acquisition de la parcelle désignée ci-dessus pour renforcer la réserve foncière de la commune au prix de 3 572,80 €, décide de passer l'acte d'acquisition en la forme administrative et que les frais et accessoires seront à la charge de la commune, et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires aux fins de régulariser ce dossier

=> **adoptée à l'unanimité.**

➤ **SPANC : avenant n°1 aux conventions concernant « le contrôle des installations d'assainissement autonome »**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un avenant à la convention concernant le contrôle des installations d'assainissement autonome a été reçu en Mairie. Cet avenant modifie la tarification des honoraires de la Sarl NICOT contrôle, l'actuel prestataire du SPANC.

Cette modification des tarifs correspond à la révision annuelle des prix, en application de la formule de révision des prix précisée dans les conventions. Elle est applicable à compter du 1^{er} avril 2018.

Le Conseil Municipal donne son accord pour passer un avenant n°1 à la convention concernant « le contrôle des installations d'assainissement autonome », et autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant ainsi que tous les documents y afférents.

=> **adoptée à l'unanimité.**

➤ **SPANC : tarification de la redevance**

Vu la création du Service Public d'Assainissement Non Collectif par délibération en date du 12 Décembre 2005,

Vu les délibérations en date du 12 décembre 2005, 4 décembre 2008 et 7 septembre 2011 fixant les modalités financières de ce service,

Vu le renouvellement de la convention par délibération en date du 16 juin 2016 avec l'actuel prestataire, le cabinet NICOT contrôle,

Vu l'avenant n°1 de révision annuelle des prix, applicable à compter du 1^{er} avril 2018,

Le Conseil Municipal,

- ✓ **Fixe** les tarifs des redevances d'Assainissement Non Collectif pour les contrôles réalisés à compter du 1^{er} avril 2018 comme suit pour les nouvelles installations :

	à l'unité	Si groupé à tout autre contrôle
Mission de contrôle "Lotissements"	333 € TTC	265 € TTC
Mission de contrôle avant réhabilitation	333 € TTC	265 € TTC
Mission de contrôle avant travaux	333 € TTC	265 € TTC
Mission de contrôle après travaux	201 € TTC	133 € TTC

Pour chacun des cas ci-dessus le tarif d'un contrôle global correspond aux éléments de missions suivants :

	à l'unité	Si groupé à tout autre contrôle
Visite de terrain avant délivrance du Permis de construire	188 € TTC	125 € TTC
Instruction du dossier et validation	188 € TTC	125 € TTC
Contrôle après travaux	188 € TTC	125 € TTC
Tarif global	501 € TTC	375 € TTC

- ✓ **Fixe** les tarifs des redevances d'Assainissement Non Collectif pour les contrôles réalisés à compter du 1^{er} avril 2018 comme suit pour les éléments de missions ci-dessous :

Edition d'avis sans déplacement (CU, DT, Vente, etc.)	48 € TTC
Contre visite	132 € TTC

- ✓ **Fixe** les tarifs des redevances d'Assainissement Non Collectif pour les contrôles réalisés à compter du 1^{er} avril 2018 comme suit pour les installations existantes :

Contrôle Périodique, réalisé dans le cadre d'une tournée annuelle	132 € TTC
Contrôle Périodique d'une installation au cas par cas	201 € TTC
Contrôle n'ayant pu aboutir (refus, etc.)	40 € TTC
Contrôle avant-vente, réalisé à l'unité	201 € TTC
Contrôle avant-vente, groupé à tout autre contrôle	132 € TTC

=> **adoptée à l'unanimité.**

RAPPORT DES ACTIONS

- **Problèmes de canalisation chez Pierre TISSOT** : une canalisation a été écrasée lors des travaux, et cela engendre des inondations par fortes pluies chez M. Pierre TISSOT ; il est décidé que la réparation serait facturée au SYANE.

- **Cours sur la fiscalité** : M. le Maire explique qu'il a assisté à un cours sur la fiscalité et les mesures compensatoires à adopter. Les taxes d'habitation et foncière diminuant de manière drastique d'ici 2020, il y a un intérêt à retravailler les bases fiscales plutôt que les taux pour plus d'équité.

URBANISME

- PLU : l'Agence des Territoires a déposé le bilan. Une procédure est donc à mettre en œuvre afin de pouvoir continuer l'élaboration du PLU avec la société qui reprend derrière M. Ange SARTORI, et qui sera dirigée par 3 anciens employés dont Marjorie LE DIOURON, qui s'est occupée de notre dossier jusqu'à ce jour.

- Déclaration préalable :

- DP n°07430618X0005 ROULLEAU Jean-Claude - appentis + modification pente de toit + clôture
- DP n°07430618X0006 ANTOINE Olivier - aménagement des combles sans ouverture
- DP n°07430618X0007 MERET Sylvie - peintures
- DP n°07430618X0008 QUATREFAGES Benoît - peintures porte et fenêtres
- DP n°07430618X0009 QUATREFAGES Benoît - réfection toiture

- Numéros de voirie : Monsieur SAUVAGET coupe sa parcelle en deux, et vend la maison principale. Il est décidé que le numéro 150 chemin du Lavieu reste attaché à la maison principale, tandis que sera attribué un numéro au garage transformé en habitation : il portera le numéro 160 chemin du Lavieu.

POSTULATS

- **Appel à projets 2018 « mobilisation foncière »** : c'est un dispositif proposé par l'EPF (établissement public foncier), qui peut être intéressant pour les communes et pour les particuliers en tant que droit de superficie.

En effet au travers de ce dispositif les personnes qui le désirent pourront construire sans acheter le foncier et ainsi emprunter seulement pour la construction.

- **Tarification des concessions du cimetière** : après la présentation de l'état des lieux, il devient nécessaire et impératif de faire un règlement et de réaménager le cimetière communal. Un exposé des modifications à faire sera fait lors d'une prochaine séance.

- **Appartement du Cercle** : l'appartement se libère fin juillet : cet appartement sera proposé en priorité à Laetitia BAPTISTE car il est plus grand que celui qu'elle occupe actuellement à l'ancienne école avec ses 4 enfants.

INFORMATIONS

- **Demande de subventions** : deux demandes supplémentaires sont arrivées en Mairie. La première pour le club de handball de Cruseilles ; il leur sera répondu que le budget est bouclé et qu'ils doivent présenter une nouvelle demande en début d'année prochaine. Par contre, un lot leur sera attribué pour leur soirée. La deuxième demande a été faite par le chœur des Bornes : ils sont des acteurs importants du paysage local en le faisant rayonner : il leur sera versé 150€, la salle leur est mise gracieusement à disposition et la commune offrira l'apéritif lorsque l'association fera un concert à Villy.

- **Demande de convention avec la Fondation 30 millions d'amis pour la stérilisation des chats** : face à une forte demande de communes ayant demandé son intervention, elle ne peut nous répondre favorablement et décline son engagement...

- **Entretien de la toiture végétalisée** : la CCPC va faire intervenir une entreprise pour le nettoyage des toitures végétalisées. La commune possédant une petite partie de toiture végétalisée, Pierre-Alain PARQUET de la CCPC nous propose de faire nettoyer celle-ci en même temps et donc de profiter du tarif. Il lui sera répondu favorablement pour un montant annuel de 191,10€ HT.

- **Promenade gourmande** : prévue sur le Plateau des Bornes le 03/06/2018, et proposée par l'association AZHUR.

- **Participation de l'école au concert du 27^{ème} BCA** : pour la commémoration de la 1^{ère} guerre mondiale ; les élèves ont été enchantés par ce spectacle à la Roche sur Foron ou les communes ont financé le car.

- **Exposition de serpents cet automne** : une exposition de serpents est prévue le dernier week-end d'octobre sous l'égide de Denise GAY au Cercle Rural.

- **Cérémonie du 11 novembre** : Monsieur SADDIER a demandé si toutes les cloches pouvaient sonner ensemble le 11 novembre à 11H. La demande a d'ores et déjà été acceptée.

- **Jumelage** : les préparatifs avancent bien, Monsieur le Maire remercie les organisateurs de cette future rencontre de l'Ascension 2018.

- **SA Mont Blanc** : ils nous ont fait parvenir un courrier dans lequel ils évoquent leur difficulté par rapport aux tarifs du marché pour leur projet immobilier sur le terrain communal. Ils demandent à la commune de faire un effort sur :

- ✓ La mise en place des poubelles
- ✓ Exonération de la taxe d'aménagement
- ✓ Diminution du prix du terrain

Une réponse leur sera faite pour consentir un effort supplémentaire mais dans une limite raisonnable permise dans le budget déjà serré.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.

A Villy-le-Bouveret,
le 27 avril 2018
Jean-Marc BOUCHET